



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le 03 février à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Le Barboux, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 26/01/22

Date d'affichage : 26/01/22

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présentes : 215

- exprimées par pouvoir : 64

Total : 279

Objet : 2022-01 : Approbation du compte administratif 2021 et rapprochement du compte de gestion

Monsieur le président quitte la séance pour laisser place au vote.

Après présentation et examen du compte administratif 2021, ainsi que du compte de gestion correspondant, Monsieur le vice-président constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2021 et propose de passer au vote du compte administratif 2021.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2021 est de 199 694.06 € euros.

Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement ainsi déterminé :

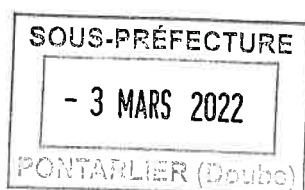
- Résultat antérieur reporté : 131 983.15 €
- Résultat de l'exercice : 59 447.14 €
- Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2021 : 191 430.29 €

Et présente un excédent de financement d'investissement ainsi déterminé :

- Solde cumulé d'investissement n-1 : 37 507.27 €
- Solde des opérations de l'exercice : - 29 243.50 €
- Solde cumulé d'investissement au 31/12/2021 : 8 263.77 €

Les deux sections présentant un excédent, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat.

Le Comité constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif et approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2021.



Pour extrait certifié conforme, le Vice-Président
Cédric Bôle

